

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 24 septembre 2026DCM N° 26-09-24-32**Objet : Communication des décisions.****1^{er} cas****Décisions prises par M. le Maire****1°****Recours contentieux**

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
15 juin 2026 15 juin 2026 16 juin 2026 25 juin 2026 29 juin 2026 03 juillet 2026 03 juillet 2026 03 juillet 2026 07 juillet 2026 22 juillet 2026 27 juillet 2026 30 juillet 2026 31 juillet 2026 04 août 2026 13 août 2026 14 août 2026	Demandes d'annulation formées par 15 requérants à l'encontre de 16 avis de paiement de forfaits de post stationnement	5.8	Tribunal du stationnement payant de Limoges
11 mai 2026	Requête sollicitant l'annulation d'une amende administrative pour dépôt illégal de déchets sur la voie publique	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
20 mai 2026	Requête sollicitant l'annulation d'une amende administrative pour dépôt illégal de déchets sur la voie publique	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
07 juin 2026	Demande d'annulation de l'amende de 145 euros pour dépôt sauvage de déchets -	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

	Décision du 05.01.2026		
02 juillet 2026	Recours contre la décision du 30/04/2026 fixant une facture de 145 euros à titre de tarif d'enlèvement d'office des déchets sur le domaine public	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
04 juillet 2026	Demande d'intégration de la somme de 35 875 euros HT dans le décompte général et définitif du marché conclu au titre du maintien pour une période de 7 mois complémentaire de la base-vie dans le cadre d'un marché public de travaux portant sur la construction d'un centre social	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues.

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU/JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
28 mai 2026	Ordonnance	Demande l'annulation de l'obligation de payer la somme mis à sa charge en vue du recouvrement d'un forfait de post-stationnement	5.8	Tribunal du Stationnement payant Limoges	Monsieur X est déchargé de l'obligation de payer
28 mai 2026	Décision	Demande l'annulation de l'obligation de payer la somme mis à sa charge en vue du recouvrement d'un forfait de post-stationnement	5.8	Tribunal du Stationnement payant Limoges	Rejet de la requête
29 mai 2026	Ordonnance	Demande l'annulation de l'obligation de payer la somme mis à sa charge en vue du recouvrement d'un forfait de post-stationnement	5.8	Tribunal du Stationnement payant Limoges	Madame X est déchargée de l'obligation de payer
29 mai 2026	Ordonnance	Demande l'annulation de l'obligation de payer la somme mis à sa charge en vue du recouvrement d'un forfait de post-stationnement	5.8	Tribunal du Stationnement payant Limoges	Désistement de la requête
05 juin 2026	Décision	Demande l'annulation de l'obligation de payer la somme mis à sa charge en vue du recouvrement d'un forfait de post-stationnement	5.8	Tribunal du Stationnement payant Limoges	Monsieur X est décharge de l'obligation de payer

3°

Communication des décisions en matière de marchés publics concernant la période du 17 juin 2026 au 8 septembre 2026.

(Tableau joint en annexe)

2^{ème} cas

Décision prise par François GROSDIDIER

1°

Décision portant sur le mandat spécial à M. BRUNELLA Philippe pour assister aux « Rencontres des Villes créatives de l'UNESCO, du 11 au 15 octobre 2026 à Sanhurfa, Turquie.

(Annexe jointe)

Date de la décision : 01/09/2026

2°

Décision portant sur le mandat spécial à M. SAPCI, pour représenter le Monsieur le Maire et participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association des Villes Marraines, à l'Hôtel Pullman Paris Montparnasse, le 18 septembre 2026 à 9h30.

(Annexe jointe)

Date de la décision : 15/09/2026

3^{ème} cas

Décision prise par Julien HUSSON

1°

Décision portant sur le don d'une maquette représentant la porte des Allemands par Monsieur et Madame PAUL CALBA.

(Annexe jointe)

Date de la décision : 02/09/2026

4^{ème} cas

Décision prise par Yves DECKER

1°

Décision portant modification des redevances relatives à l'occupation du domaine public par les terrasses d'été.

(Annexe jointe)

Date de la décision : 24/07/2026

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées



INFORMATION RELATIVE A LA SIGNATURE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE MARCHES PUBLICS ET D' AVENANTS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

NUMERO D'ENREGISTREMENT	Objet (marché , avenant)	Lots - informations complémentaires	Titulaire	Durée	Types de procédure	Montant du marché de base HT
26005A	FOURNITURES ET LIVRAISONS DE JEUX ET JOUETS POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, RESTAURANTS ET SITES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN		HISLER - 57000 METZ	36 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	214 000,00 €
26006L1	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 1 DESAMANTAGE	SAT FRANCE - 57970 YUTZ	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	9 880,00 €
26006L2	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 2 GROS OEUVRE DEMOLITION	AGE BATIMENT - 57645 MONTOTY FLANVILLE	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	43 064,50 €
26006L4	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 4 MENUISERIE EXT ALU	STARCK - 57320 CHÂTEAU ROUGE	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	9 120,00 €
26006L5	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 5 REVETEMENT DE FACADES	BATI CLAIR - 57280 HAUCONCOURT	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	2 540,00 €
26006L6	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 6 PLATRERIE FAUX-PLAFONDS	PROXISO EST - 57070 METZ	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	6 422,00 €
26006L7	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 7 MENUISERIE INT BOIS	PFIRSCH ROBERT ET FILS - 57520 GROSBLEDESTROFF	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	20 194,00 €
26006L8	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 8 CARRELAGE FAIENCE	NASSO DAVID - 57155 MARLY	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	3 128,00 €
26006L9	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 9 PEINTURE REVETEMENT	APPLICATION PEINTURE LORRAINE - 57730 FOLSCHVILLER	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	4 504,40 €
26006L10	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 10 ASCENSEUR	ORONA EST - 67200 STRASBOURG	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	32 000,00 €
26006L11	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 11 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	LADROSSE KUPRA - 57160 MOULINS LES METZ	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	12 485,30 €
26006L12	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE	LOT 12 ELECTRICITE	ENERGIES TERTIAIRE LORRAINE - 54230 CHAVIGNY	5 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	15 232,95 €
26012A	ACQUISITION , LOCATION, MAINTENANCE, DEPANNAGE DE FONTAINES A EAU SUR RESEAU ET EN BONBONNES + ACCESSOIRES ET FOURNITURE DE CONSOMMABLES		REFLEX - 57950 MONTIGNY LES METZ	36 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	200 000,00 €
26013	POLE GYM RUE BELLETANCHE – FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS PARKOUR		GYMNOVA SAS - 13375 MARSEILLE	12 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	114 000,00 €
24009L9M1	CONSTRUCTION DU POLE GYMNASTIQUE RUE DE BELLETANCHE - LOT 9 ELEC	AVENANT 1 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST ENGIE INEO - 57270 RICHEMONT	-	Article R. 2194-8 du Code de la Commande publique	26 416,65 €
26014	ANIMATION METZ PLAGE 2026		WEELOC - 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN	1 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	168 266,67 €
26016A	FOURNITURE DE MULCH		SARL A.KEIP PARCS ET JARDINS - 57340 MORHANGE	12 MOIS + 2 RECONDUCTIONS TACITES DE 12 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	60 000,00 €
26020	GROUPE SCOLAIRE ST EUCAIRE RUE DE L'EPASSE MURAILLE - REMPLACEMENT MENUISERIES		MENUISERIE CAPDOUZE - 57155 MARLY	3 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	170 943,00 €
26022L1	ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE LA VILLE DE METZ	LOT 1 INVENTAIRES DIAGNOSTIC ET PLAN D' ACTIONS	EODD INGENIEURS CONSEILS - 69100 VILLEURBANNE	36 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	41 875,00 €
26022L2	ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE LA VILLE DE METZ	LOT 2 MOBILISATION ANIMATION ET VALORISATION	ASIO - 55190 SORCY SAINT MARTIN	36 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	40 480,00 €

26027	JARDINS FAMILIAUX SUR LE GUE – PRELEVEMENT ET TRAITEMENT DE FRAGMENTS FIBROCIMENT AMIANTES DANS LES TERRES		XARDEL DEMOLITION - 54380 DIEULOUARD	2 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	115 640,00 €
26028L1	RESTAURANT SCOLAIRE LES 4 BORNES - AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 1 ETANCHEITE	EKM SAS - 57070 METZ	6 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	32 276,80 €
26028L2	RESTAURANT SCOLAIRE LES 4 BORNES - AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 2 COUVERTURE TUILES ZINGUERIE	CBI - 57420 SOLGNE	6 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	89 150,09 €
26028L3	RESTAURANT SCOLAIRE LES 4 BORNES - AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 3 MENUISERIES EXT ALU	FMS - 57740 LONGEVILLE	6 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	154 611,76 €
26029L1	GROUPE SCOLAIRE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ITE	LOT 1 ECHAFFAUDAGE	GLOBAL ECHAFAUDAGE - 57070 METZ	4 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	38 800,00 €
26029L2	GROUPE SCOLAIRE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ITE	LOT 2 DESAMANTAGE	WIG France - 54200 TOUL	4 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	12 820,00 €
26029L5	GROUPE SCOLAIRE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ITE	LOT 5 BRISES VUE	STOREST - 54180 HEILLECOURT	4 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	115 578,00 €
26031A	TELEGESTION EQUIPEMENTS SPORTIFS		SERENITE 24/24 - 67200 RUNGIS	24 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	107 500,00 €
23072AM1	FOURNITURE DE FRUITS DANS LES ECOLES MATERNELLES DE LA VILLE DE METZ	AVENANT 1 - PROLONGATION DE DUREE	VEGA FRUITS 54210 SAINT NICOLAS DE PORT	1 MOIS	Article R.2194-2 du Code de la Commande publique	0,00 €
22024A1M2	FOURNITURE DE MATERIAUX DIVERS POUR ENTRETIEN DES BATIMENTS MUNICIPAUX	AVENANT 2 AU LOT 1 BOIS - REPARTITION ACHATS SUR CATALOGUE ET BPU	DISPANO - 57070 METZ		Article R.21974-7 du Code de la commande publique	0,00 €
26034	FOURNITURE ET POSE DE DECORATIONS SUR LE GRAND SAPIN DANS LE CADRE DES MARCHES DE NOEL		SPIE CITYNETWORKS - 57130 JOUY AUX ARCHES	12 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	69 956,00 €
26035	CESSION DE SPECTACLE TETE D’AFFICHE MIRABELLE 2026 BENJAMIN BIOLAY		DECIBELS PRODUCTIONS - 75018 PARIS	1 JOUR	Article R.2122-3 3° du Code de la Commande publique	50 000,00 €
26036	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PLATELAGE EN BOIS DE LA PASSERELLE DU TEMPLE NEUF		GTM TP EST - 67207 NIEDERHAUSBERGEN	2 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	138 738,00 €
20005A2S7M2	MISSIONS DE MAITRISE D’ŒUVRE ET DE CONSEILS : TRAVAUX SUR LES IMMEUBLES CLASSES OU INSCRITS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES LOT 2 : TRAVAUX DE RESTAURATION, DE MISE EN VALEUR ET DE MODIFICATION DONT LA PART DE TRAVAUX NEUFS EST ACCESSOIRE	AVENANT 2 AU MS07 CLOITRE DES RECOLLETS - JARDIN SUSPENDU	AEDIFICIO - 91540 MENNECY		Article R.2194-2 du Code de la commande publique	10 700,00 €
26047	CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAGNY - MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE - RELANCE LOT ETANCHEITE	LOT ETANCHEITE ZINGUERIE	SMAC - 57155 MARLY		Article R.2122-2 du Code de la Commande publique	5 000,00 €
26048	LOCATION DE SCENE ET ACCESSOIRE POUR LES FETES DE LA MIRABELLE		EVENT SYSTEM - 67720 HOERDT	1 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	38 076,50 €
26054A	VENUE DU PAPE A METZ - LOCATIONS D'ECRANS		MPM AUDIOLIGHT 57140 WOIPPY		Article R.2122-1 du Code de la Commande publique	210 000,00 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE METZ

DECISION A N°2026 - 04
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Nous, François GROSDIDIER, Maire de la Ville de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

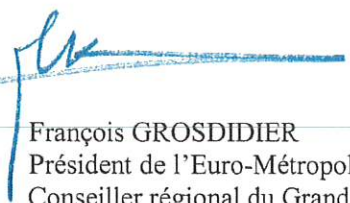
VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions,

DECIDE

- De confier mandat spécial à Monsieur BRUNELLA Philippe, Adjoint au Maire, pour assister aux Rencontres des Villes créatives de l'UNESCO, du 11 au 15 octobre 2026, à Şanlıurfa en Turquie.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission

Fait à Metz, le 1^{er} septembre 2026

Le Maire,


François GROSDIDIER
Président de l'Euro-Métropole de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

REPUBLIQUE FRANÇAISE**MAIRIE DE METZ**

**DECISION N°2026 -
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Nous, François GROSDIDIER, Maire de la Ville de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions,

DECIDE

- De confier mandat spécial à Monsieur Attila SAPCI, Conseiller municipal délégué, pour représenter Monsieur le Maire et participer à l'Assemblée Générale Ordinaire en session complémentaire de l'Association des Villes Mairaines, le 18 septembre 2026 à 9 H 30, à l'Hôtel Pullman Paris Montparnasse, 19 rue du Commandant René Mouchotte, 75014 Paris, avec aller-retour en train le même jour.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission

Fait à Metz, le 15 septembre 2026

Le Maire,



François GROSDIDIER
Président de l'Euro-Métropole de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

**DECISION ADMINISTRATIVE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

**OBJET : DON D'UNE MAQUETTE REPRESENTANT LA PORTE DES ALLEMANDS PAR
MONSIEUR ET MADAME PAUL CALBA**

Nous, **Monsieur Julien HUSSON**, en qualité de 1^{er} Adjoint au Maire aux ressources humaines, au dialogue social, à l'organisation des services et l'offre de santé, dûment habilité aux fins des présentes par arrêté de délégation N° 2026-SJ-155 en date du 22 mai 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-9°,

CONSIDERANT l'offre de don de Monsieur et Madame Paul CALBA,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le don matériel, sans condition ni charge, valorisé à hauteur de 1 200 Euros de la part de Monsieur et Madame CALBA sous la forme d'une maquette en bois d'un mètre carré environ représentant la Porte des Allemands telle qu'elle était dans les années 1910.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Metz est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de la Moselle.

Fait à Metz, le - 2 SEP. 2026

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



Julien HUSSON

Acte certifié exécutoire le.....

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE METZ
Pôle Tranquillité Publique
Sécurité et Réglementation
Service Réglementation,
Foires et marchés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20260724-2026-589-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

**DECISION ADMINISTRATIVE N° 2026-7 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

OBJET : Décision portant modification des redevances relatives à l'occupation du domaine public par les terrasses d'été

Nous, Yves DECKER, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par l'arrêté de délégation n°2026-SJ-159 du 1^{er} juin 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant aménagement des délégations consenties par le Conseil Municipal au maire et possibilité de subdélégation de ces dernières à un ou plusieurs Adjointes et membres du Conseil Municipal,

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-2 du CGCT,

VU la décision administrative n°2026/1 du 16 février 2026 portant modification des redevances relatives à l'occupation du domaine public, du marché couvert et des tarifs de la fourrière automobile à compter du 1^{er} mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modification des tarifs municipaux relatifs à l'occupation temporaire du domaine public par les terrasses d'été, compte-tenu des manifestations qui impactent les emprises des terrasses de certains établissements,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs relatifs à l'occupation temporaire du domaine public par les terrasses d'été adoptés par décision administrative n° 2026/1 du 16 février 2026 sont modifiés et listés dans l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : L'annexe à ladite décision administrative n° 2026/1 du 16 février 2026 est modifiée en conséquence. La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2026.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 4 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à la Société Gestion Comptable.

Fait à Metz, le 24 juillet 2026

Pour le Maire


Yves DECKER
Adjoint au Maire

